



Ménières, le 13 décembre 2021

PV de l'assemblée communale du 13 décembre 2021 à 20h00

M. le Syndic Cédric Béguin souhaite la bienvenue.

Il excuse Mme Stéphanie Chaboudez, boursière et M. Grégory Blanchard, président de la Commission financière.

Madame Kristel Lack prendra le PV.

L'assemblée a été convoquée selon les modes en vigueur dans la Commune et au regard de la loi, c'est-à-dire selon la Feuille d'avis officielle n°47 du 26 novembre 2021, par avis au pilier public, par tous-ménages ainsi que sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic présente le tractanda et demande à l'assemblée s'il suscite des questions.

Ce n'est pas le cas.

M. le Syndic remercie les personnes présentes. Les scrutateurs nommés sont MM. Martial Doy et Jael Folly. Le nombre de personnes est de 41, la majorité absolue est fixée à 21.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 6 juillet 2021
2. Budget 2022
 - 2.1. Budget de fonctionnement
 - 2.2. Budget d'investissements
 - 2.3. Préavis de la commission financière
 - 2.4. Approbation des budgets
3. Investissement pour la réfection des chemins AF
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Approbation
4. Investissement pour le changement des luminaires de la Grande salle
 - 4.1 Présentation
 - 4.2 Approbation
5. Investissement pour la mise à jour du PGEE Plan général d'évacuation des eaux
 - 5.1 Présentation
 - 5.2 Approbation
6. Modification des statuts du Cycle d'orientation de la Broye
 - 6.1 Présentation
 - 6.2 Approbation
7. Informations communales
8. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée du 6 juillet 2021

Le procès-verbal de l'Assemblée du 6 juillet 2021 a été publié dans le journal communal et sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic n'en refait pas lecture et demande s'il suscite des questions ou des remarques.

Aucune remarque n'est formulée.

Le PV du 6 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Budget 2022

M. le Syndic précise qu'il s'agit du premier budget avec le MCH2. Ce budget a été élaboré selon les nouvelles normes. C'est pourquoi il y a environ CHF 267'000.- de plus par rapport aux autres années. Une réduction des réserves a également dû être effectuée.

Ce système permet plus de clarté dans les comptes.

M. le Syndic

2.1. Budget de fonctionnement

M. le Syndic informe l'assistance que le résultat du budget de fonctionnement 2022 s'élève à CHF 781.00 de bénéfice pour un montant de charges de CHF 2'238'848.00.

M. le Syndic demande si l'assemblée a des questions.

Il informe qu'il a été répondu à une cinquantaine de questions de la Commission financière. Le Conseil communal se rend compte que la Commission financière est un bon appui et le fait qu'elle soit constituée de 5 personnes donne des visions différentes. La collaboration est bonne.

Il n'y a pas de questions sur le budget de fonctionnement.

Préavis de la commission financière pour le budget de fonctionnement 2022

M. Claude Michel fait lecture du rapport de la commission financière et invite l'assemblée à accepter le budget de fonctionnement 2022.

Approbation des budgets

M. le Syndic passe au vote du budget de fonctionnement 2022.

Approbation 39 personnes, abstention 2 personnes. Pas d'avis contraire.

M. le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance.

2.2. Budget d'investissement

M. le Syndic montre à l'assemblée la situation des investissements, qui mentionne les montants dépensés pour chaque investissement voté et donne des explications.

M. le Syndic présente, selon les nouvelles prescriptions légales, les montants qu'il est prévu de dépenser en 2022 pour les investissements de Valtraloc et du trottoir à la Route de Granges.

Il informe que 2 budgets d'investissement ont été mis dans le journal. En effet, il y a un budget avec la réfection globale des chemins AF et un budget avec la réfection uniquement du chemin de la Malafin.

2.3. Préavis de la commission financière pour le budget d'investissement 2022

M. Claude Michel fait lecture du rapport de la commission financière et invite l'assemblée à accepter le budget de fonctionnement 2022.

2.4. Approbation du budget d'investissement 2022

M. le Syndic passe au vote des budgets de fonctionnement 2022.

Approbation 39 personnes, abstention 2 personnes. Pas d'avis contraire.

M. le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance.

3. Investissement pour la réfection des chemins AF

3.1 Présentation

M. le Syndic donne la parole à M. Steven Grivel, Ingénieur géomètre et ingénieur en génie rural au bureau Pillonel-Giner SA à Estavayer. Celui-ci salue l'Assemblée et remercie le Conseil communal pour les échanges afin d'élaborer ce projet.

M. Steven Grivel présente le contexte : à la suite des intempéries qui ont provoqué de fortes dégradations du Chemin de la Malafin, il a été approché par le Conseil communal à l'été 2018 afin de trouver des solutions.

Il est possible d'obtenir des subventions, à la condition d'effectuer une étude de l'ensemble des chemins de la Commune.

Des mesures ont également été discutées et prises avec les agriculteurs du bassin versant afin de comprendre le problème d'érosion et le régler. Cette étude a été réalisée par l'institut agricole de Grangeneuve IAG.

Une expertise fédérale a eu lieu en décembre 2020. La Confédération et le canton ont reçu favorablement le projet et ont fait des remarques.

Une commission pour les chemins AF, constituée d'agriculteurs de la Commune, a pris connaissance du projet.

Entre temps, le Chemin de la Malafin a fait l'objet d'une remise en état d'urgence afin qu'il soit à nouveau praticable.

Le projet est soumis à de nombreuses lois et ordonnances.

La Confédération et le Canton octroie une subvention de 52 % à ce projet. Le solde est à la charge de la Commune.

M. Grivel mentionne qu'il ne s'agit pas de faire un remaniement parcellaire, mais de mettre au goût du jour les chemins existants. Il a été tenu compte du projet Valtraloc au centre du village et prévu un chemin digne de ce nom afin d'éviter le centre du village.

Certains chemins sont vétustes et méritent une réfection. Dans le secteur de la zone artisanale, il est nécessaire d'élargir le chemin. Pour ce qui est du Chemin de la Malafin, qui est lessivé, il est impératif de le refaire.

Certains collecteurs nécessitent également une réfection, soit parce qu'ils ne fonctionnent plus, soit parce qu'ils sont sous-dimensionnés.

Il mentionne que la Commune a déjà pris une mesure pour la récolte des eaux de surface par la construction d'un bac de rétention dans le secteur « Derrière-la-Ville ».

M. Grivel présente les différents secteurs, les coûts estimatifs pour leur réfection et les subventions octroyées.

Il mentionne que l'ensemble de ces mesures serait effectué sur environ 5 ans, par étapes. Il dit que ce projet n'est pas un remaniement parcellaire, qu'il n'y a pas de contraintes agricoles, il s'agit d'une réfection d'un réseau de chemins existants et cela permettra de diminuer le passage de véhicules agricoles au centre du village (min 39.24). Le but est d'avoir un renouvellement de ces chemins, pour qu'ils soient conformes aux pratiques agricoles suisses. Cela permettrait d'être à jour pour les 30 à 40 prochaines années, selon l'évolution agricole. Le budget total pour la réfection des chemins est d'environ CHF 1'600'000.-.

Est à déduire la subvention de 52 %, dont un montant à la charge de la Commune de CHF 789'000.-. L'investissement est arrondi à CHF 850'000.-.

M. Marcel Ansermet fait lecture des explications du Conseil communal concernant le choix de cette étude et pourquoi celui-ci soutient ce projet. Il mentionne que dans le cas où l'Assemblée refuserait cet investissement, la Commune se verrait contrainte de refaire les chemins chaque année.

M. Gilles Corminboeuf a une question concernant le chemin menant la Gravière. Vu que ce chemin est abîmé par les camions qui se rendent à la Gravière, est-ce que la gravière va participer à sa remise en état ?

M. le Syndic répond que ce chemin est emprunté par la Gravière, mais qu'il s'agit d'un chemin communal. C'est pourquoi il apparaît dans l'étude. Des discussions sont déjà en cours avec la Gravière.

M. Grivel précise que c'est un avant-projet, que le but est d'obtenir un permis de construire. Une discussion pourra avoir lieu avec la Gravière et des clés de répartitions pourront être trouvées si l'usage de ce chemin est supérieur à la normale.

M. Eloi Moret demande combien a coûté l'étude.

M. le Syndic lui répond que cette étude a coûté CHF 25'000.- à ce jour.

M. Eloi Moret fait la remarque que la sortie sur la route de Fétigny sera dangereuse, avec un tracteur et des voitures qui arrivent toujours plus vite. Il ne pense pas que cela va aider les agriculteurs.

M. Grivel précise qu'il ne serait pas possible d'obtenir un permis de construire si les prescriptions de visibilité ne sont pas respectées. Il répond que ces chemins seront une possibilité, mais les agriculteurs n'auront pas l'obligation de les emprunter.

M. Eloi Moret dit qu'à l'époque, les chemins de traverse étaient entretenus. Ce n'est plus le cas. La demande a déjà été faite à la Commune à plusieurs reprises et cela n'a jamais été fait. Il informe également qu'il a mis à disposition de la Commune, par une servitude de 2 ans, une partie de son terrain pour la construction d'un bac de rétention. Depuis la construction de celui-ci, il n'y a plus de problème d'eau

Il demande combien a coûté la réfection de la Malafin à ce jour.

M. le Syndic lui répond que cela a coûté CHF 50'000.-.

M. Eloi Moret demande comment la Commune pense faire pour que ce chemin tienne.

M. le Syndic répond que ce soir, soit l'Assemblée accepte la réfection globale des chemins ou de faire uniquement le chemin de la Malafin, qui sera une nécessité. C'est pourquoi il y a 2 budgets. Il y aura de toute manière un investissement. Il informe que la réfection du chemin de la Malafin serait aussi subsidiée.

M. Grivel dit qu'il s'agit là d'une opportunité à saisir pour les pratiques agricoles et que celle-ci ne va pas se représenter toutes les années.

M. le Syndic indique que c'est en premier lieu les subventions qui ont poussé le Conseil communal à faire cette étude. Puis, une conduite s'est bouchée, il a fallu la refaire, puis il a fallu refaire en urgence le chemin de la Malafin, ce qui représente beaucoup de petits travaux donnant lieu à de grosses dépenses lorsqu'elles sont additionnées, c'est pourquoi le Conseil communal a pris l'option de proposer une réfection globale de ces chemins vieillissants.

M. Henri Clément demande quelle sera la largeur des chemins.

M. Grivel répond qu'ils auront 3 mètres de surface de roulement au lieu de 2.50 mètres actuellement.

M. Henri Clément demande s'ils seront compatibles avec un remaniement parcellaire dans 10 ou 20 ans.

M. Grivel lui répond qu'aujourd'hui il n'est pas question de remaniement. Dans la plaine côté Fétigny, certains problèmes ont été réglés lors du remaniement parcellaire de Fétigny, et effectivement côté Cugy-Vesin, il y a de nombreux chemins, mais aujourd'hui les agriculteurs font principalement des échanges de terrain pour palier ceci.

M. Marcel Ansermet dit que le projet de remaniement parcellaire n'a pas été accepté à l'époque et qu'il ne pense pas qu'un nouveau projet se fera. La pratique actuelle est que les agriculteurs s'échangent des parcelles pour les travailler et le remaniement parcellaire n'a plus sa raison d'être.

Il ajoute que pour faire passer un projet de remaniement parcellaire, il faut la majorité des surfaces et la majorité des propriétaires. Aujourd'hui, il y a de moins en moins d'exploitants, il y a de moins en moins de propriétaires qui travaillent leurs terres. Ces personnes n'ont donc aucun intérêt à accepter un remaniement qui va leur coûter, alors qu'ils n'ont aucun souci à louer leur surface.

M. Georges Rey demande s'il y a aura des conduites pour récupérer l'eau le long des chemins.

M. Grivel répond positivement. Il n'est pas possible de remettre en état un chemin sans gérer l'eau de surface.

M. Jean-Charles Schüpbach Moret demande si ces chemins font 3 mètres de large, est-ce que quelque chose est prévu pour qu'ils soient réellement destinées à l'agriculture, pour éviter que le trafic de voiture ne soit déporté sur ces chemins ?

M. Grivel dit qu'il est possible de limiter la circulation sur ces chemins, pour éviter qu'ils ne deviennent des contournements. Cela pourrait être envisagé avec l'Exécutif, notamment avec la mise en place de panneaux « exploitants agricoles autorisés » si cela devait être nécessaire sur certains tronçons.

M. Luc Corminboeuf remercie M. Grivel pour sa présentation. Il a compris qu'il y a 2 plans d'investissement à choix. Il demande s'il est possible de voir aussi la seconde variante qui concerne la réfection uniquement du chemin de la Malafin, avant de voter en connaissance de cause.

M. Grivel présente la réfection du chemin de la Malafin. Celui-ci a été remis en état en urgence, mais le travail n'est pas finalisé. Il mentionne que la Confédération et le Canton verseront tout de même une subvention. La réfection de l'ensemble du chemin de la Malafin, avec les honoraires, se monterait à CHF 416'500.-. Les frais de l'étude qui a été faite sont pris en charge si le projet est global, mais il n'y a pas de subvention sur ces frais si seul un chemin fait l'objet d'une réfection. Le coût pour la Commune, après déduction des subventions serait de CHF 200'000.-, s'y ajoutent les frais d'honoraires de CHF 25'000.- qui ne pourront être subventionnés.

M. Damien Corminboeuf demande le délai de réalisation final des travaux, à la fin de la réfection, combien il restera d'exploitants à Ménières et si les agriculteurs ont été consultés pour le projet global.

M. Grivel répond que la réfection devrait s'étaler entre 5 et 7 ans maximum. En termes de nombre d'exploitants, il est difficile de répondre. Il dit que les surfaces d'assolement vont peu changer, les véhicules vont toujours passer aux mêmes endroits, qu'il y ait 3 ou 10 exploitants. Nous n'allons évidemment pas vers une augmentation du nombre d'exploitation. Il est certain que l'ensemble des chemins ne sera pas utilisé tous les jours. Le but est que l'ensemble des chemins soient efficace et adapté aux pratiques agricoles actuelles.

M. Grivel salue le choix du Conseil communal, qui a constitué une commission des chemins AF, composée d'agriculteurs. Deux présentations ont été montrées à cette commission, qui a fait des remarques pertinentes.

M. Damien Corminboeuf demande combien il restera d'exploitations agricoles à Ménières dans 7 ans.

M. Ansermet répond le nombre d'exploitations n'est pas déterminant, la surface agricole ne va pas changer

M. Damien Corminboeuf se demande s'il faut investir de l'argent pour les gens qui viennent de l'extérieur.

M. Ansermet dit que la situation n'est pas nouvelle, il y a déjà 9 exploitants de l'extérieur qui travaillent des terres à Ménières. Tous les villages agricoles sont dans la même situation. Certains n'ont plus qu'un ou deux exploitants, mais les pratiques agricoles sont toujours là et les exploitants auront besoin de ces chemins.

Il précise que les agriculteurs de Ménières qui exploitent des terres dans d'autres communes empruntent aussi les chemins des autres communes.

M. Eloi Moret comprend que la réfection d'urgence de la Malafin a coûté CHF 64'000.- et non CHF 50'000.- comme mentionné avant.

M. Grivel mentionne que les CHF 50'000.- sont uniquement le génie civil. Ensuite, il y a les frais d'étude. M. Grivel confirme que la remise en état d'urgence a coûté au total CHF 64'000.-

M. Eloi Moret demande comment la commune va faire pour payer, vu qu'il y aura probablement des dépassements.

M. le Syndic lui explique que des calculs ont été faits. Les tableaux concernant la charge financière pour la Commune seront présentés par la suite.

M. Daniel Perrin dit que lorsqu'il faisait partie du comité qui a proposé le remaniement à l'époque, un montant de CHF 750'000.- à la charge de la Commune était proposé et une augmentation d'impôt était prévue, c'est pourquoi le projet a été refusé à l'époque, et finalement les impôts ont baissé quelques années plus tard. Aujourd'hui, la Commune va payer le même montant pour améliorer l'entier des chemins.

M. le Syndic dit que le Conseil communal a fait une étude afin de transmettre les informations, ce qui a été fait, et ensuite c'est à l'Assemblée de décider en connaissance de cause.

M. le Syndic présente les tableaux de l'investissement pour la réfection globale des chemins et pour la réfection du chemin de la Malafin uniquement.

M. Pascal Robert tient à remercier le Conseil communal et M. Grivel pour l'étude, même s'il pense que certains chemins nord pourraient ne pas être refaits, et espère que les citoyens soutiendront l'agriculture d'aujourd'hui.

Préavis de la commission financière relatif à l'investissement pour la réfection des chemins communaux AF et l'investissement de la réfection uniquement du chemin de la Malafin

M. le Syndic passe la parole à M. Claude Michel qui fait lecture du préavis de la Commission financière relatif à la réfection globale des chemins et à la réfection du chemin de la Malafin. Celle-ci est défavorable à la réfection globale des chemins AF pour un montant de CHF 850'000.-, qui représente un montant important par rapport aux moyens financiers de la Commune et ne représente selon elle pas une nécessité prioritaire pour ses citoyens. A la vue des autres investissements en cours, cet investissement pourrait mettre en danger la santé financière de la Commune.

Pour ce qui est de la proposition d'investissement pour la réfection uniquement du Chemin de la Malafin d'un montant de CHF 225'000.-, la Commission financière donne un préavis favorable. En effet, cet investissement est indispensable pour la remise en état du chemin et peut être financièrement supporté par la Commune.

3.2 Approbation

M. le Syndic passe au vote de l'investissement de CHF 850'000.- pour la réfection des chemins AF.

Approbation : 23 personnes ; avis contraires : 12 personnes ; Abstention : 6 personnes.

L'investissement pour la réfection des chemins AF est accepté par l'Assemblée.

M. le Syndic remercie M. Grivel pour sa présence et le travail accompli. L'Assemblée l'applaudit.

M. Grivel prend congé.

4. Investissement pour le changement des luminaires de la Grande salle

4.1 Présentation

M. le Syndic informe que plusieurs des 90 néons de la Grande salle se cassent régulièrement. Certains néons ne se trouvent plus sur le marché. Il y a également une évolution de la technique. Il serait donc judicieux de passer au LED. La charpente de la rotonde pourra également être mise en valeur grâce à ces nouveaux éclairages.

Il informe qu'à ce jour, cet investissement peut être payé par la caisse.

Préavis de la commission financière relatif à l'investissement pour le changement des luminaires de la Grande salle

M. le Syndic passe la parole à M. Claude Michel pour la lecture du préavis de la Commission financière.

Le préavis de la Commission financière est favorable à cet investissement.

4.2 Approbation

M. le Syndic passe au vote de l'investissement de CHF 55'000.00 pour le changement des luminaires de la Grande salle.

Approbation : 40 personnes ; Abstention : 1 personne ; pas d'avis contraire.

L'investissement pour le changement des luminaires de la Grande salle est accepté par l'Assemblée.

5. Investissement pour la mise à jour du PGEE Plan Général d'Evacuation des Eaux

5.1 Présentation

M. le Syndic informe qu'actuellement, toutes les nouvelles constructions, rénovation, changement de zone, se basent sur le PGEE. Notre PGEE date des années 90 et est obsolète, notamment en raison des changements climatiques, des nouvelles constructions, des améliorations, etc.

Il s'agit de travaux d'ingénieurs, avec des calculs hydrauliques. Les travaux seraient effectués par le bureau CFA Ingénieurs Conseils SA à Payerne.

Préavis de la commission financière relatif à l'investissement pour la mise à jour du PGEE Plan Général d'Evacuation des Eaux

M. Claude Michel fait lecture du préavis de la Commission financière.

Le préavis de la Commission financière est favorable à cet investissement.

5.2 Approbation

M. le Syndic passe au vote de l'investissement de CHF 40'000.00 pour la mise à jour du PGEE Plan Général d'Evacuation des Eaux car il n'y a pas de question.

L'investissement pour la mise à jour du PGEE Plan Général d'Evacuation des Eaux est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

6. Modification des statuts du Cycle d'orientation de la Broye

6.1 Présentation

M. Pierre Perroud informe qu'en raison du nouveau cycle d'orientation de Cugy, les statuts ont dû être modifiés. L'Assemblée des délégués les ont passés en revue et a voté pour les points de sa compétence.

Cependant, l'article relatif aux emprunts doit être approuvé par les Assemblées communales des communes membres. Les modifications étaient consultables dans le Journal communal.

M. le Syndic demande si l'Assemblée a des questions.

M. Jael Folly demande ce qu'il se passe si l'assemblée n'accepte pas la modification.

M. le Syndic lui répond que la Commune fait partie de l'association et qu'il est nécessaire que les citoyens soient informés. Dans le cas où l'Assemblée n'accepte pas cette modification, elle devra être présentée à nouveau à la prochaine assemblée.

6.2 Approbation

M. le Syndic passe au vote de la modification des statuts du Cycle d'orientation de la Broye.

Approbation : 40 personnes ; pas d'avis contraires; Abstention : 1 personne.

La modification des statuts du Cycle d'orientation de la Broye est acceptée par l'Assemblée.

7. Informations communales

7.1 Assainissement de l'éclairage public

M. le Syndic passe la parole à M. Marcel Ansermet.

M. Ansermet informe que le village compte 84 points lumineux, 63 candélabres sont à LED, plus économiques, les reste est au sodium, plus coûteux et moins écologiques. Le Conseil communal désire améliorer cette situation par étape et changer les points lumineux situés dans la montée du village en 2022.

Mme Suzanne Andrey demande si, du moment que ce changement est fait, il n'est pas possible de n'allumer qu'un lampadaire sur deux.

M. Ansermet répond que ce nouveau système prévoit de diminuer l'intensité des lampadaires durant certaines heures de la nuit. Le Conseil communal prévoit de le mettre afin que le moment venu, il soit possible de baisser l'intensité. Ce système coûte CHF 200.- par candélabre.

M. Claude Michel demande si cet assainissement fait partie du budget de fonctionnement.

M. le Syndic lui répond que oui, car quand les ampoules cassent les unes après les autres, elles sont payées par le compte de fonctionnement et le Groupe E remplace par des LED les ampoules au sodium cassées.

M. Martial Doy demande si les anciens lampadaires supporteront ce nouveau système pour baisser l'intensité.

M. le Syndic lui répond que le Groupe E doit les informer prochainement sur ce point. Les techniciens doivent faire un contrôle des lampadaires existants.

7.2 Valtraloc

M. Pierre Perroud informe que les entrées du village ont été mises à l'enquête dernièrement. Durant tous les processus, les demandes des propriétaires ont été transmises aux spécialistes. Elles ont été traitées selon les lois, les normes, les exigences légales et techniques.

Deux séances d'informations ont eu lieu durant la mise à l'enquête.

Il y a eu 12 oppositions. Les séances de conciliation se sont passées sereinement. Les procédures d'acquisition de terrains sont en cours.

Il informe que la multiplication des séances, des plans et des honoraires pour traite ces demandes représente un coût élevé.

7.3 Terrain Multisports : permis délivré le 26 novembre 2021

M. le Syndic informe que les travaux à côté de l'école commenceront au printemps, en raison de la température.

7.4 Pump track

Un pump track a été posé sur le parking de la Grande salle durant le mois d'octobre. M. le Syndic informe que le Conseil communal a été approché par M. Yves Corminboeuf, qui a pensé à un projet participatif pour la création d'un pump track permanent.

Mme Virginie Dhûeme demande où il est envisagé de placer ce pump track. Permanent.

M. le Syndic lui répond qu'il pourrait être placé dans le terrain de la Commune en face de la Grande salle.

Mme Suzanne Andrey demande comment serait géré l'entretien, notamment en raison des feuilles sur l'installation. Elle demande si ce projet sera voté.

M. le Syndic lui répond que ce sera effectivement voté par l'Assemblée. Pour ce qui est des feuilles, une séance a eu lieu avec le garde-forestier. Une séance devra encore être organisée avec le Service de la faune et la nature afin de voir à quelle distance de la forêt cette installation pourrait être construite.

7.5 Défibrillateur : séance de formation le 15 janvier 2021 à 9h30 à la Grande salle

M. Pierre Perroud informe que la Commune a fait l'acquisition d'un défibrillateur qui est installé contre les garages de la Grande salle.

Une séance d'information et de formation est organisée avec le fournisseur et des mannequins. Celle-ci aura lieu le samedi 15 janvier 2022 à 9h30 à la Grande salle. Les membres du Conseil communal ont suivi un cours de formation.

Mme Andréanne Rey demande si les sociétés locales seront informées, afin que les responsables des lotos puissent y participer.

M. le Syndic lui répond qu'un mail peut être envoyé à l'USL pour aviser ses membres. Il informe que celui-ci a été placé à la Grande salle parce qu'il y a plus de personnes susceptibles de faire des arrêts cardiaques à la Grande salle qu'à l'école par exemple, notamment lors des lotos au vu de l'âge des personnes présentes par exemple.

Mme Virginie Dhûeme demande si le défibrillateur est mobile et s'il n'y a pas plus de risque qu'il soit détérioré en étant à la GS.

M. le Syndic lui répond qu'il doit être accessible et il y a un système d'alarme en cas d'ouverture.

7.6 Situation du restaurant

M. Marcel Ansermet informe que la Commission de l'Auberge s'est réunie plusieurs fois afin d'analyser la situation. Des annonces ont été publiées afin de trouver un nouveau restaurateur. Ces démarches ont permis de rencontrer un couple intéressé. C'est actuellement au stade la discussion.

M. le Syndic informe qu'il y a du va et viens actuellement, car l'Auberge est louée à la Pharmacie de Granges pour les tests COVID.

7.7 Castors

M. le Syndic informe que le Conseil communal a reçu des plaintes, notamment du Syndicat des drainages. Un courrier a été envoyé au Service de la faune et de la nature afin de leur exposer le problème, car ces animaux sont protégés.

M. Bossy, garde-faune, a informé le Conseil communal qu'il serait possible de démonter des barrages au printemps, une fois que les petits auront quitté le nid.

8. Divers

M. Roland Genoud demande s'il ne serait pas judicieux de poser des grillages sur les arbres pour que les castors doivent aller plus loin.

M. le Syndic lui répond que le Conseil communal va se renseigner, mais que vu que ces animaux sont protégés, ce n'est sûrement pas faisable.

M. Pascal Robert demande pourquoi il était possible de les démonter jusqu'à cette année, et aujourd'hui, ce n'est plus le cas.

M. le Syndic lui répond qu'avant il n'y avait pas de conséquence pour l'animal, alors que maintenant il s'agit de nids.

M. Pascal Robert demande si le tuyau menant au petit ruisseau peut être grillagé.

M. Jean-Claude Perret dit qu'il en a discuté avec M. Bossy, mais que cela pourrait le boucher le tuyau.

M. Jael Folly demande s'il est possible d'avoir dans le prochain journal communal, le tableau récapitulatif des investissements votés et leur situation actuelle, comme présenté au début de la séance.

M. le Syndic lui répond que ce sera envisagé.

Mme Andréanne Rey dit à l'Assemblée qu'elle fait partie de la Fanfare de Fétigny-Ménières, qui organise le Giron des musiques en mai prochain et que si des personnes sont intéressées à devenir bénévoles, elles ont la possibilité de s'inscrire.

M. Ansermet profite de l'occasion pour remercier Yves Corminboeuf pour ses sympathiques vitrines décoratives à la Grande salle.

Mme Renate Lüthi dit qu'en cette période difficile, les gens n'ont pu que peu se rencontrer. Elle désire constituer une commission culturelle pour mettre de la vie dans le village et la cohésion, une fois que la situation le permettra à nouveau. Les personnes intéressées à siéger à cette commission peuvent s'annoncer à l'Administration communale.

M. Martial Doy demande des infos sur la nouvelle Commission senior.

M. Pierre Perroud informe que celle-ci a été mise sur pied pour être en conformité avec la loi de 2016 sur les seniors. Chaque commune doit présenter ses projets pour les seniors et planifier ce qui peut être fait pour les actuels retraités et le nombre grandissant de retraités vers 2035. Elle aura pour but d'étudier la possibilité de garder les personnes le plus longtemps, possible à la maison, de faciliter leur mobilité, de veiller sur la santé, d'éviter la solitude et l'appauvrissement et faciliter l'emploi des personnes âgées.

A Ménières, les personnes sont bien entourées par leur famille et il n'y a pas de grands problèmes à ce jour.

Il relève également le travail du Groupement des Dames et du Conseil de Communauté qui vont trouver les personnes âgées.

M. Perroud informe avoir reçu ce jour une information COVID. Le Conseil d'Etat est inquiet, le nombre de personnes en soins intensifs a doublé en 20 jours. Les soignants sont invités à augmenter leur temps de travail. L'aide de l'armée a été demandée.

Parole aux citoyens :

L'assemblée n'a plus de questions.

Remerciements

M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil pour tout le travail accompli, les citoyens pour leur présence active, le personnel de l'administration, tous les employés communaux ainsi que les membres des commissions.

M. le Syndic remercie l'assemblée et souhaite de belles fêtes de fin d'année aux participants ainsi qu'à leurs familles.

L'assemblée est levée à 22h15

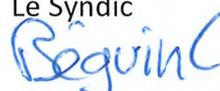
La Secrétaire



K. Lack



Le Syndic



C. Béguin